

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 28 FEVRIER 2019**  
**Procès-verbal n° 03-2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit février à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUGEAUX Jean-Pierre, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX - Monsieur Dominique RETORNAZ - Madame Stéphanie FEUTRIER - Madame Marie-Pierre RAMBAUD - Monsieur Jean-Marie MARTIN - Madame Béatrice BAILLY - Monsieur Pascal CLAPPIER - Monsieur Éric GIRAUD - Monsieur Patrick LE GUENNEC

**Étaient représentés :** Monsieur Jean-Claude ROUGET (donne procuration à Monsieur Jean-Marie MARTIN) - Madame Odile MAGNIN (donne procuration à Madame Béatrice BAILLY) - Madame Laurence CLEMENT-GUY (donne procuration à Monsieur Patrick LE GUENNEC)

**Étaient absents excusés :** Madame Maud GOBERT - Monsieur Jacques PRAT - Madame Corine FALCOZ

Monsieur Jean-Marie MARTIN est désigné secrétaire de séance.

**1 - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la modification n°1 du Plan local d'Urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération,
- d'autoriser monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- d'indiquer que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie de Valloire aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- que conformément à l'article R 153.21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération, accompagnée du dossier de PLU approuvé, sera transmise en sous-préfecture au titre du contrôle de légalité et produira ses effets juridiques à compter de sa réception par le sous-préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

**2 - ADOPTION DE LA RESOLUTION GENERALE DU 101ème CONGRES DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de soutenir la résolution générale approuvée à l'occasion du 101<sup>ème</sup> congrès des maires et des présidents d'intercommunalité.

✓

### **3 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2019 de la commune de Valloire.

### **4 - AMENAGEMENT D'UN BIKE PARK ET D'UNE ZONE LUDIQUE ASSOCIEE AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET DE SIGNATURE OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENTDANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET GENERAL PRIMITIF 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la réalisation d'un bike park et d'une zone ludique associée, secteur communal des Plans,
- d'ouvrir par anticipation, au titre de ce projet communal, un montant de crédits de 170 000 euros en section d'investissement dans l'attente du vote du budget général primitif 2019,
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer et à signer les marchés publics relatifs à la création d'un bike park et d'une zone ludique associée secteur communal des Plans à l'issue de la procédure, avec les soumissionnaires qui auront été retenus par la commission d'appel d'offres au titre de sa compétence facultative sur la base des offres économiquement les plus avantageuses, ainsi que tout document s'y rapportant,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter sur ce projet les subventions les plus élevées possible.

### **5 - REHABILITATION DES MURS DE REMPART DU FORT DU TELEGRAPHE AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET DE SIGNATURE OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET GENERAL PRIMITIF 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la réhabilitation des murs de rempart du Fort du Télégraphe,
- d'ouvrir par anticipation, au titre de ce projet communal, un montant de crédits de 340 000 euros en section d'investissement dans l'attente du vote du budget général primitif 2019,
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer et à signer les marchés publics relatifs à la réhabilitation des murs de rempart du Fort du Télégraphe à l'issue de la procédure, avec les soumissionnaires qui auront été retenus par la commission d'appel d'offres au titre de sa compétence facultative sur la base des offres économiquement les plus avantageuses, ainsi que tout document s'y rapportant.

➤ d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter sur ce projet les subventions les plus élevées possible.

**6 - PROGRAMME DE REHABILITATION DE VOIRIES COMMUNALES 2019 AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET DE SIGNATURE OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET GENERAL PRIMITIF 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

➤ d'approuver le programme de réhabilitation de voiries communales 2019 (rue de Tigny entre la chapelle de bon secours et le carrefour avec l'avenue de la Vallée d'Or et rue des Choseaux Ville entre le pont du ruisseau et le carrefour de la Curia),

➤ d'ouvrir par anticipation, au titre de ce projet communal, un montant de crédits de 345 000 euros en section d'investissement dans l'attente du vote du budget général primitif 2019,

➤ d'autoriser Monsieur le Maire à lancer et à signer les marchés publics relatifs à la réhabilitation de voiries communales 2019 (rue de Tigny entre la chapelle de bon secours et le carrefour avec l'avenue de la Vallée d'Or et rue des Choseaux Ville entre le pont du ruisseau et le carrefour de la Curia) à l'issue de la procédure, avec les soumissionnaires qui auront été retenus par la commission d'appel d'offres au titre de sa compétence facultative sur la base des offres économiquement les plus avantageuses, ainsi que tout document s'y rapportant,

➤ d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter sur ce projet les subventions les plus élevées possible.

**7 - CONVENTIONNEMENT RELATIF AU TOURNAGE DU FILM « DEUX SEMAINES DE JUIN »**

Affaire reportée au Conseil Municipal du 28 mars prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 28 février 2019 à 21h15.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Marie MARTIN.

Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX.



*Handwritten mark or signature.*